

Rapport n°31

Mudifica di u volumu urariu d'agenti cuntrattuali

Modification du volume horaire d'agents
contractuels

Afin de répondre à l'évolution des besoins des services municipaux et de garantir la continuité et la qualité du service public, il est nécessaire d'adapter la durée hebdomadaire de travail de certains agents.

L'évolution de l'activité et l'accroissement des missions confiées aux services concernés nécessitent en effet de renforcer les temps de présence des agents afin d'assurer dans de bonnes conditions l'ensemble des missions qui leur sont dévolues.

Après analyse des besoins des services et de l'organisation actuelle du travail, il est proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de service des agents concernés.

Les modifications proposées sont les suivantes :

Grade	Service	Nombre d'heures actuelles	Nombre d'heures proposées
Adjoint territorial d'animation	Pôle Jeunesse et loisirs	20 h	27 h
Adjoint territorial d'animation	Pôle Jeunesse et loisirs	20 h	22 h

Ces augmentations permettront notamment de répondre à l'accroissement de l'activité des services.

Ces modifications entraîneront une évolution de la rémunération des agents concernés correspondant à leur nouvelle durée hebdomadaire de service.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les modifications de volume horaire susvisées.
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.